

Strasbourg, le 26 juillet 2002  
 <cdl\doc\2002\cdl-ju\016-bil-pdg>

*Restricted*  
 CDL-JU (2002) 16  
 Or. Engl/Fr.

## **COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

(COMMISSION DE VENISE)

### Thésaurus systématique

#### **1 JUSTICE CONSTITUTIONNELLE**

- 1.1 Juridiction constitutionnelle<sup>1</sup>
  - 1.1.1 Statut et organisation
    - 1.1.1.1 Sources
      - 1.1.1.1.1 Constitution
      - 1.1.1.1.2 Loi organique
      - 1.1.1.1.3 Loi
      - 1.1.1.1.4 Règlement émanant du pouvoir exécutif
      - 1.1.1.1.5 Acte émanant de la juridiction<sup>2</sup>
    - 1.1.1.2 Autonomie
      - 1.1.1.2.1 Autonomie statutaire
      - 1.1.1.2.2 Autonomie administrative
      - 1.1.1.2.3 Autonomie financière
  - 1.1.2 Composition, recrutement et structure
    - 1.1.2.1 Nombre de membres
    - 1.1.2.2 Autorités de nomination
    - 1.1.2.3 Désignation des membres<sup>3</sup>
    - 1.1.2.4 Désignation du président<sup>4</sup>
    - 1.1.2.5 Division en chambres ou en sections
    - 1.1.2.6 Hiérarchie parmi les membres<sup>5</sup>
    - 1.1.2.7 Organes d'instruction<sup>6</sup>
    - 1.1.2.8 Personnel<sup>7</sup>
  - 1.1.3 Statut des membres de la juridiction
    - 1.1.3.1 Durée du mandat des membres

<sup>1</sup> Cour constitutionnelle ou instance équivalente (tribunal ou conseil constitutionnel, cour suprême, etc.).

<sup>2</sup> Par exemple, règlement intérieur.

<sup>3</sup> Y compris les conditions et les modalités de cette désignation (élection, nomination, etc.).

<sup>4</sup> Y compris les conditions et les modalités de cette désignation (élection, nomination, etc.).

<sup>5</sup> Vice-présidents, présidents de chambre, de section, etc.

<sup>6</sup> Ministère public, auditeur, parquet, etc.

<sup>7</sup> Greffiers, assistants, référendaires, secrétaires généraux, service d'étude, etc.

- 1.1.3.2 Durée du mandat du président
- 1.1.3.3 Privilèges et immunités
- 1.1.3.4 Incompatibilités
- 1.1.3.5 Statut disciplinaire
- 1.1.3.6 Statut pécuniaire
- 1.1.3.7 Fin des fonctions
- 1.1.3.8 Membres à statut particulier<sup>8</sup>
- 1.1.3.9 Statut du personnel<sup>9</sup>
- 1.1.4 Rapports avec les autres institutions
  - 1.1.4.1 Chef de l'État<sup>10</sup>
  - 1.1.4.2 Organes législatifs
  - 1.1.4.3 Organes exécutifs
  - 1.1.4.4 Juridictions
- 1.2 Saisine
  - 1.2.1 Demande émanant d'une personne publique
    - 1.2.1.1 Chef de l'État
    - 1.2.1.2 Organes législatifs
    - 1.2.1.3 Organes exécutifs
    - 1.2.1.4 Organes d'autorités fédérées ou régionales
    - 1.2.1.5 Organes de la décentralisation par service
    - 1.2.1.6 Organe d'autonomie locale
    - 1.2.1.7 Procureur ou avocat général
    - 1.2.1.8 Médiateur
    - 1.2.1.9 États membres de l'Union européenne
    - 1.2.1.10 Institutions de l'Union européenne
    - 1.2.1.11 Autorités religieuses
  - 1.2.2 Demande émanant d'une personne ou de groupements privés
    - 1.2.2.1 Personne physique
    - 1.2.2.2 Personne morale à but non lucratif
    - 1.2.2.3 Personne morale à but lucratif
    - 1.2.2.4 Partis politiques
    - 1.2.2.5 Syndicats
  - 1.2.3 Saisine émanant d'une juridiction<sup>11</sup>
  - 1.2.4 Autosaisine
  - 1.2.5 Contrôle obligatoire<sup>12</sup>
- 1.3 Compétences
  - 1.3.1 Étendue du contrôle
    - 1.3.1.1 Extension du contrôle<sup>13</sup>
  - 1.3.2 Types de contrôle
    - 1.3.2.1 Contrôle *a priori*
    - 1.3.2.2 Contrôle *a posteriori*
    - 1.3.2.3 Contrôle abstrait
    - 1.3.2.4 Contrôle concret
  - 1.3.3 Compétences consultatives
  - 1.3.4 Types de contentieux
    - 1.3.4.1 Contentieux des libertés et droits fondamentaux

<sup>8</sup> Par exemple, assesseurs, membres de droit.

<sup>9</sup> Greffiers, assistants, référendaires, secrétaires généraux, service d'étude, etc.

<sup>10</sup> Y compris les questions de l'exercice intérimaire des fonctions du Chef d'État.

<sup>11</sup> Notamment les questions préjudicielles.

<sup>12</sup> Acte dont le contrôle constitutionnel est légalement exigé.

<sup>13</sup> Contrôle *ultra petita*, saisine d'office.

- 1.3.4.2 Répartition des compétences entre les organes ou les pouvoirs de l'État<sup>14</sup>
- 1.3.4.3 Répartition des compétences entre l'État et les entités fédérées ou régionales<sup>15</sup>
- 1.3.4.4 Compétences des autorités locales<sup>16</sup>
- 1.3.4.5 Contentieux électoral
  - 1.3.4.5.1 Élections présidentielles
  - 1.3.4.5.2 Élections législatives
  - 1.3.4.5.3 Élections régionales
  - 1.3.4.5.4 Élections locales
  - 1.3.4.5.5 Élections professionnelles
  - 1.3.4.5.6 Référendums et consultations populaires<sup>17</sup>
- 1.3.4.6 Admissibilité des référendums et des consultations populaires<sup>18</sup>
  - 1.3.4.6.1 Référendum abrogatif
- 1.3.4.7 Contentieux répressif
  - 1.3.4.7.1 Interdiction des partis politiques
  - 1.3.4.7.2 Déchéance des droits civiques
  - 1.3.4.7.3 Déchéance des parlementaires
  - 1.3.4.7.4 *Impeachment*
- 1.3.4.8 Contentieux des conflits de juridiction
- 1.3.4.9 Contentieux de la régularité formelle des textes normatifs<sup>19</sup>
- 1.3.4.10 Contentieux de constitutionnalité matérielle des textes normatifs
  - 1.3.4.10.1 Limites de la compétence législative
- 1.3.4.11 Contentieux de la révision constitutionnelle
- 1.3.4.12 Conflits de lois<sup>20</sup>
- 1.3.4.13 Interprétation universellement contraignante des lois
- 1.3.4.14 Répartition des compétences entre la Communauté et les États membres
- 1.3.4.15 Répartition des compétences entre les institutions de la Communauté
- 1.3.5 Objet du contrôle
  - 1.3.5.1 Traités internationaux
  - 1.3.5.2 Droit des Communautés européennes
    - 1.3.5.2.1 Droit primaire
    - 1.3.5.2.2 Droit dérivé
  - 1.3.5.3 Constitution<sup>21</sup>
  - 1.3.5.4 Lois à valeur quasi-constitutionnelle<sup>22</sup>
  - 1.3.5.5 Lois et autres normes à valeur législative
    - 1.3.5.5.1 Lois et autres normes en vigueur avant l'entrée en vigueur de la Constitution
  - 1.3.5.6 Décrets du chef de l'État
  - 1.3.5.7 Règlements à valeur quasi-législative
  - 1.3.5.8 Normes d'entités fédérées ou régionales
  - 1.3.5.9 Règlements d'assemblées parlementaires
  - 1.3.5.10 Règlements de l'exécutif
  - 1.3.5.11 Actes d'autorités décentralisées
    - 1.3.5.11.1 Décentralisation territoriale<sup>23</sup>

<sup>14</sup> Répartition horizontale des compétences.

<sup>15</sup> Répartition verticale des compétences, principalement dans le cadre des États à structure fédéralisée ou régionalisée.

<sup>16</sup> Autorités décentralisées (communes, municipalités, provinces, etc).

<sup>17</sup> Ce mot-clé concerne les décisions relatives à la procédure et aux résultats des référendums et des consultations populaires.

<sup>18</sup> Ce mot-clé concerne les décisions précédant le référendum, notamment son admissibilité.

<sup>19</sup> Examen des vices de procédure et de forme des lois, des règlements, notamment quant à la composition des assemblées, la régularité des votes, la compétence des autorités auteurs du règlement, etc. (les problèmes de répartition des compétences entre l'État et les entités fédérées ou régionales font l'objet du mot-clé 1.3.4.3).

<sup>20</sup> Au sens du droit international privé.

<sup>21</sup> Y compris les lois constitutionnelles.

<sup>22</sup> Par exemple, des lois organiques.

- 
- 1.3.5.11.2 Décentralisation par services<sup>24</sup>
  - 1.3.5.12 Décisions juridictionnelles
  - 1.3.5.13 Actes administratifs individuels
  - 1.3.5.14 Actes de gouvernement<sup>25</sup>
  - 1.3.5.15 Carence d'acte du législateur ou de l'administration<sup>26</sup>
  - 1.4 Procédure
    - 1.4.1 Caractères généraux
    - 1.4.2 Procédure sommaire
    - 1.4.3 Délai d'introduction de l'affaire
      - 1.4.3.1 Délai de droit commun
      - 1.4.3.2 Délais exceptionnels
      - 1.4.3.3 Réouverture du délai
    - 1.4.4 Épuisement des voies de recours
    - 1.4.5 Acte introductif
      - 1.4.5.1 Décision d'agir<sup>27</sup>
      - 1.4.5.2 Signature
      - 1.4.5.3 Forme
      - 1.4.5.4 Annexes
      - 1.4.5.5 Notification
    - 1.4.6 Moyens
      - 1.4.6.1 Délais
      - 1.4.6.2 Forme
      - 1.4.6.3 Moyens d'office
    - 1.4.7 Pièces émanant des parties<sup>28</sup>
      - 1.4.7.1 Délais
      - 1.4.7.2 Décision de déposer la pièce
      - 1.4.7.3 Signature
      - 1.4.7.4 Forme
      - 1.4.7.5 Annexes
      - 1.4.7.6 Notification
    - 1.4.8 Instruction de l'affaire
      - 1.4.8.1 Enregistrement
      - 1.4.8.2 Notifications et publications
      - 1.4.8.3 Délais
      - 1.4.8.4 Procédure préliminaire
      - 1.4.8.5 Avis
      - 1.4.8.6 Rapports
      - 1.4.8.7 Preuves
        - 1.4.8.7.1 Mesures d'instruction
      - 1.4.8.8 Décision constatant la fin de l'instruction
    - 1.4.9 Parties
      - 1.4.9.1 Qualité pour agir<sup>29</sup>
      - 1.4.9.2 Intérêt
      - 1.4.9.3 Représentation
        - 1.4.9.3.1 Barreau
        - 1.4.9.3.2 Mandataire juridique extérieur au barreau
        - 1.4.9.3.3 Mandataire non avocat et non juriste

---

<sup>23</sup> Pouvoirs locaux, communes, municipalités, provinces, départements, etc.

<sup>24</sup> Ou décentralisation fonctionnelle (organismes publics à compétence déléguée).

<sup>25</sup> «*Political questions*».

<sup>26</sup> Inconstitutionnalité par omission.

<sup>27</sup> Pour les désistements, voir également 1.4.10.4.

<sup>28</sup> Mémoires, conclusions, notes, etc.

<sup>29</sup> Peut être utilisé en combinaison avec le chapitre 1.2 Saisine.

- 1.4.9.4 Intervenants
- 1.4.10 Incidents de procédure
  - 1.4.10.1 Intervention
  - 1.4.10.2 Inscription de faux
  - 1.4.10.3 Reprise d'instance
  - 1.4.10.4 Désistement<sup>30</sup>
  - 1.4.10.5 Connexité
  - 1.4.10.6 Récusation
    - 1.4.10.6.1 Récusation d'office
    - 1.4.10.6.2 Récusation à la demande d'une partie
  - 1.4.10.7 Question préjudicielle à la Cour de Justice des Communautés européennes
- 1.4.11 Audience
  - 1.4.11.1 Composition de la formation de jugement
  - 1.4.11.2 Déroulement
  - 1.4.11.3 Publicité
  - 1.4.11.4 Huis clos
  - 1.4.11.5 Rapport
  - 1.4.11.6 Avis
  - 1.4.11.7 Exposés oraux des parties
- 1.4.12 Procédures particulières
- 1.4.13 Réouverture des débats
- 1.4.14 Frais de procédure<sup>31</sup>
  - 1.4.14.1 Exonération des frais de justice
  - 1.4.14.2 Aide ou assistance judiciaire
  - 1.4.14.3 Dépens des parties
- 1.5 Décisions
  - 1.5.1 Délibéré
    - 1.5.1.1 Composition de la formation de jugement
    - 1.5.1.2 Présidence
    - 1.5.1.3 Mode de délibéré
      - 1.5.1.3.1 Quorum des présences
      - 1.5.1.3.2 Votes
  - 1.5.2 Motivation
  - 1.5.3 Forme
  - 1.5.4 Types
    - 1.5.4.1 Décisions de procédure
    - 1.5.4.2 Avis
    - 1.5.4.3 Constatation de constitutionnalité ou d'inconstitutionnalité<sup>32</sup>
    - 1.5.4.4 Annulation
      - 1.5.4.4.1 Annulation par voie de conséquence
    - 1.5.4.5 Suspension
    - 1.5.4.6 Révision
    - 1.5.4.7 Mesures provisoires
  - 1.5.5 Opinions individuelles des membres
    - 1.5.5.1 Opinions convergentes
    - 1.5.5.2 Opinions dissidentes
  - 1.5.6 Prononcé et publicité
    - 1.5.6.1 Prononcé
    - 1.5.6.2 Publicité

<sup>30</sup> Pour le retrait de la décision d'agir, voir également 1.4.5.

<sup>31</sup> Comprend frais de justice, dépenses, droits de timbres et avance des frais.

<sup>32</sup> Pour l'interprétation sous réserve, voir 2.3.2.

- 1.5.6.3 Huis clos
- 1.5.6.4 Publication
  - 1.5.6.4.1 Publication au journal officiel
  - 1.5.6.4.2 Publication dans un recueil officiel
  - 1.5.6.4.3 Publications privées
- 1.5.6.5 Presse
- 1.6 Effets des décisions
  - 1.6.1 Portée
  - 1.6.2 Fixation des effets par la juridiction
  - 1.6.3 Effet absolu
    - 1.6.3.1 Règle du précédent
  - 1.6.4 Effet relatif
  - 1.6.5 Effets dans le temps
    - 1.6.5.1 Entrée en vigueur de la décision
    - 1.6.5.2 Effet rétroactif (*ex tunc*)
    - 1.6.5.3 Limitation à l'effet rétroactif
    - 1.6.5.4 Effet *ex nunc*
    - 1.6.5.5 Report de l'effet dans le temps
  - 1.6.6 Exécution
    - 1.6.6.1 Organe chargé de veiller à l'exécution de la décision
    - 1.6.6.2 Astreinte
  - 1.6.7 Influence sur les organes de l'État
  - 1.6.8 Influence sur la vie des citoyens
  - 1.6.9 Incidence sur d'autres procédures juridictionnelles
    - 1.6.9.1 Incidence sur des procès en cours
    - 1.6.9.2 Incidence sur des procès terminés

## 2 SOURCES DU DROIT CONSTITUTIONNEL

- 2.1 Catégories
  - 2.1.1 Règles écrites
    - 2.1.1.1 Règles nationales
      - 2.1.1.1.1 Constitution
      - 2.1.1.1.2 Lois et normes à valeur quasi-constitutionnelle<sup>33</sup>
    - 2.1.1.2 Normes étrangères
    - 2.1.1.3 Droit communautaire
    - 2.1.1.4 Instruments internationaux
      - 2.1.1.4.1 Charte des Nations Unies de 1945
      - 2.1.1.4.2 Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948
      - 2.1.1.4.3 Convention européenne des Droits de l'Homme de 1950<sup>34</sup>
      - 2.1.1.4.4 Convention relative au statut des réfugiés de 1951
      - 2.1.1.4.5 Charte sociale européenne de 1961
      - 2.1.1.4.6 Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966
      - 2.1.1.4.7 Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966
      - 2.1.1.4.8 Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969
      - 2.1.1.4.9 Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1969

<sup>33</sup> Ce mot-clé permet d'inclure les normes et principes d'un «bloc de constitutionnalité» élargi par rapport à la seule constitution (Déclarations de droits, Chartes fondamentales, etc).

<sup>34</sup> Y inclus ses protocoles.

- 2.1.1.4.10 Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981
- 2.1.1.4.11 Charte européenne de l'autonomie locale de 1985
- 2.1.1.4.12 Convention relative aux droits de l'enfant de 1989
- 2.1.1.4.13 Conventions internationales régissant les relations diplomatiques et consulaires
- 2.1.2 Règles non écrites
  - 2.1.2.1 Coutume constitutionnelle
  - 2.1.2.2 Principes généraux du droit
  - 2.1.2.3 Droit naturel
- 2.1.3 Jurisprudence
  - 2.1.3.1 Jurisprudence interne
  - 2.1.3.2 Jurisprudence internationale
    - 2.1.3.2.1 Cour européenne des Droits de l'Homme
    - 2.1.3.2.2 Cour de Justice des Communautés européennes
    - 2.1.3.2.3 Autres instances internationales
  - 2.1.3.3 Jurisprudence étrangère
- 2.2 Hiérarchie
  - 2.2.1 Hiérarchie entre sources nationales et non nationales
    - 2.2.1.1 Traités et Constitutions
    - 2.2.1.2 Traités et actes législatifs
    - 2.2.1.3 Traités et autres actes de droit interne
    - 2.2.1.4 Convention européenne des Droits de l'Homme et Constitutions
    - 2.2.1.5 Convention européenne des Droits de l'Homme et actes de droit interne non constitutionnels
    - 2.2.1.6 Droit communautaire et droit national
      - 2.2.1.6.1 Droit communautaire primaire et Constitutions
      - 2.2.1.6.2 Droit communautaire primaire et actes de droit interne non constitutionnels
      - 2.2.1.6.3 Droit communautaire dérivé et Constitutions
      - 2.2.1.6.4 Droit communautaire dérivé et actes de droit interne non constitutionnels
  - 2.2.2 Hiérarchie entre sources nationales
    - 2.2.2.1 Hiérarchie au sein de la Constitution
      - 2.2.2.1.1 Hiérarchie au sein des droits et libertés
    - 2.2.2.2 Constitution et autres sources de droit interne
  - 2.2.3 Hiérarchie entre sources communautaires
- 2.3 Techniques de contrôle
  - 2.3.1 Technique de l'erreur manifeste d'appréciation
  - 2.3.2 Technique de la conformité ou interprétation sous réserve<sup>35</sup>
  - 2.3.3 Intention de l'auteur de la norme contrôlée
  - 2.3.4 Interprétation analogique
  - 2.3.5 Interprétation logique
  - 2.3.6 Interprétation historique
  - 2.3.7 Interprétation littérale
  - 2.3.8 Interprétation systématique
  - 2.3.9 Interprétation téléologique

### 3 PRINCIPES GÉNÉRAUX

<sup>35</sup> Présomption de constitutionnalité, interprétation neutralisante, «double construction rule».

- 
- 3.1 Souveraineté
  - 3.2 République/Monarchie
  - 3.3 Démocratie
    - 3.3.1 Démocratie représentative
    - 3.3.2 Démocratie directe
    - 3.3.3 Démocratie pluraliste<sup>36</sup>
  - 3.4 Séparation des pouvoirs
  - 3.5 État social<sup>37</sup>
  - 3.6 Structure de l'État<sup>38</sup>
    - 3.6.1 État unitaire
    - 3.6.2 État reconnaissant des autonomies régionales
    - 3.6.3 État fédéral
  - 3.7 Relations entre l'État et les institutions religieuses et philosophiques<sup>39</sup>
  - 3.8 Principes territoriaux
    - 3.8.1 Indivisibilité du territoire
  - 3.9 État de droit
  - 3.10 Sécurité juridique<sup>40</sup>
  - 3.11 Droits acquis
  - 3.12 Clarté et précision de la norme
  - 3.13 Légalité<sup>41</sup>
  - 3.14 *Nullum crimen, nulla poena sine lege*<sup>42</sup>
  - 3.15 Publicité des textes législatifs et réglementaires
    - 3.15.1 Nul n'est censé ignorer la loi
    - 3.15.2 Aspects linguistiques
  - 3.16 Proportionnalité
  - 3.17 Mise en balance des intérêts
  - 3.18 Intérêt général<sup>43</sup>
  - 3.19 Marge d'appréciation
  - 3.20 Raisonnabilité
  - 3.21 Égalité<sup>44</sup>
  - 3.22 Interdiction de l'arbitraire
  - 3.23 Équité
  - 3.24 Loyauté à l'État<sup>45</sup>

---

<sup>36</sup> Y compris le principe du multipartisme.

<sup>37</sup> Y compris le principe de la justice sociale.

<sup>38</sup> Voir aussi 4.8.

<sup>39</sup> Séparation de l'Église et de l'État, subventionnement et reconnaissance des cultes, laïcité, etc.

<sup>40</sup> Y compris protection de la confiance et attentes légitimes.

<sup>41</sup> Principe selon lequel les actes infra-législatifs sont obligatoirement fondés sur et conformes à la loi.

<sup>42</sup> Légalité des délits et des peines.

<sup>43</sup> Y compris utilité publique.

<sup>44</sup> Seulement dans les cas où ce principe n'est pas appliqué en tant que droit fondamental. Comprend également les applications communautaires du principe général de non-discrimination à raison de la nationalité.

- 3.25 Économie de marché<sup>46</sup>
- 3.26 Principes du droit communautaire
  - 3.26.1 Principes fondamentaux du Marché commun
  - 3.26.2 Effet direct<sup>47</sup>
  - 3.26.3 Coopération loyale entre les institutions et les États membres

## 4 INSTITUTIONS

- 4.1 Constituant<sup>48</sup>
  - 4.1.1 Procédure
  - 4.1.2 Limites des pouvoirs
- 4.2 Symboles d'État
  - 4.2.1 Drapeau
  - 4.2.2 Fête nationale
  - 4.2.3 Hymne national
  - 4.2.4 Emblème
  - 4.2.5 Devise
  - 4.2.6 Capitale
- 4.3 Langues
  - 4.3.1 Langue(s) officielle(s)
  - 4.3.2 Langue(s) nationale(s)
  - 4.3.3 Langue(s) régionale(s)
  - 4.3.4 Langue(s) minoritaire(s)
- 4.4 Chef de l'État
  - 4.4.1 Pouvoirs
    - 4.4.1.1 Relations avec les organes législatifs<sup>49</sup>
    - 4.4.1.2 Relations avec les organes exécutifs<sup>50</sup>
    - 4.4.1.3 Relations avec les organes juridictionnels<sup>51</sup>
    - 4.4.1.4 Promulgation des lois
    - 4.4.1.5 Relations internationales
    - 4.4.1.6 Pouvoirs relatifs aux forces armées
    - 4.4.1.7 Médiation ou régulation
  - 4.4.2 Désignation
    - 4.4.2.1 Qualifications requises
    - 4.4.2.2 Incompatibilités
    - 4.4.2.3 Election directe
    - 4.4.2.4 Élection indirecte
    - 4.4.2.5 Succession héréditaire
  - 4.4.3 Mandat
    - 4.4.3.1 Entrée en fonctions
    - 4.4.3.2 Durée du mandat
    - 4.4.3.3 Incapacité
    - 4.4.3.4 Fin du mandat

<sup>45</sup> Y compris les questions de haute trahison.

<sup>46</sup> Y compris la prohibition des monopoles.

<sup>47</sup> Pour le principe de la primauté du droit communautaire, voir 2.2.1.6.

<sup>48</sup> Y compris l'organe responsable de la révision ou de l'amendement de la Constitution.

<sup>49</sup> Par exemple message présidentiel, demande de rediscussion de la loi, droit de veto législatif, dissolution.

<sup>50</sup> Par exemple, désignation des membres du gouvernement, présidence du Conseil des ministres, contreseing.

<sup>51</sup> Par exemple, grâce.

- 4.4.3.5 Restriction du nombre de mandats
- 4.4.4 Statut
  - 4.4.4.1 Responsabilité
    - 4.4.4.1.1 Responsabilité juridique
      - 4.4.4.1.1.1 Immunité
      - 4.4.4.1.1.2 Responsabilité civile
      - 4.4.4.1.1.3 Responsabilité pénale
    - 4.4.4.1.2 Responsabilité politique
- 4.5 Organes législatifs
  - 4.5.1 Structure<sup>52</sup>
  - 4.5.2 Compétences<sup>53</sup>
    - 4.5.2.1 Compétences liées aux traités internationaux
    - 4.5.2.2 Pouvoir d'investigation<sup>54</sup>
    - 4.5.2.3 Délégation à un autre organe législatif<sup>55</sup>
    - 4.5.2.4 Incompétence négative<sup>56</sup>
  - 4.5.3 Composition
    - 4.5.3.1 Élections
    - 4.5.3.2 Nomination
    - 4.5.3.3 Mandat de l'organe législatif
      - 4.5.3.3.1 Durée
    - 4.5.3.4 Mandat des membres
      - 4.5.3.4.1 Caractéristiques<sup>57</sup>
      - 4.5.3.4.2 Durée
      - 4.5.3.4.3 Fin
  - 4.5.4 Organisation<sup>58</sup>
    - 4.5.4.1 Règlement interne
    - 4.5.4.2 Président
    - 4.5.4.3 Sessions<sup>59</sup>
    - 4.5.4.4 Commissions<sup>60</sup>
  - 4.5.5 Financement<sup>61</sup>
  - 4.5.6 Procédure d'élaboration des lois<sup>62</sup>
    - 4.5.6.1 Initiative des lois
    - 4.5.6.2 Quorum
    - 4.5.6.3 Majorité requise
    - 4.5.6.4 Droit d'amendement
    - 4.5.6.5 Relations entre les chambres
  - 4.5.7 Relations avec les organes exécutifs
    - 4.5.7.1 Questions au gouvernement
    - 4.5.7.2 Question de confiance
    - 4.5.7.3 Motion de censure
  - 4.5.8 Relations avec organes juridictionnels
  - 4.5.9 Responsabilité
  - 4.5.10 Partis politiques

<sup>52</sup> Bicaméralisme, monocalamérisme, spécialisation d'une assemblée, etc.

<sup>53</sup> Y compris les compétences spécialisées de chaque organe législatif et les compétences réservés au législateur.

<sup>54</sup> Notamment commissions d'enquête.

<sup>55</sup> Pour la délégation des pouvoirs à un organe exécutif, voir mot-clé 4.6.3.2.

<sup>56</sup> Obligation du législateur d'aller au bout de ses compétences.

<sup>57</sup> Mandat représentatif/impératif.

<sup>58</sup> Présidence de l'assemblée, bureau, sections, commissions, etc.

<sup>59</sup> Y compris les questions de convocation, durée, publicité et ordre du jour.

<sup>60</sup> Notamment les questions de création, composition et mandat des commissions.

<sup>61</sup> Dotation, autres sources, etc.

<sup>62</sup> Pour la publication des lois voir 3.15.

- 4.5.10.1 Création
- 4.5.10.2 Financement
- 4.5.10.3 Rôle
- 4.5.10.4 Interdiction
- 4.5.11 Statut des membres des organes législatifs<sup>63</sup>
- 4.6 Organes exécutifs<sup>64</sup>
  - 4.6.1 Hiérarchie
  - 4.6.2 Compétences
  - 4.6.3 Exécution des lois
    - 4.6.3.1 Compétence normative autonome<sup>65</sup>
    - 4.6.3.2 Compétence normative déléguée
  - 4.6.4 Composition
    - 4.6.4.1 Nomination des membres
    - 4.6.4.2 Élection des membres
    - 4.6.4.3 Fin des fonctions
    - 4.6.4.4 Statut des membres des organes exécutifs
  - 4.6.5 Organisation
  - 4.6.6 Relations avec les organes juridictionnels
  - 4.6.7 Déconcentration<sup>66</sup>
  - 4.6.8 Décentralisation par service<sup>67</sup>
    - 4.6.8.1 Universités
  - 4.6.9 Fonction publique<sup>68</sup>
    - 4.6.9.1 Conditions d'accès à la fonction publique
    - 4.6.9.2 Motifs d'exclusion
      - 4.6.9.2.1 Lustration<sup>69</sup>
    - 4.6.9.3 Rémunération
    - 4.6.9.4 Responsabilité personnelle
    - 4.6.9.5 Statut syndical
  - 4.6.10 Responsabilité
    - 4.6.10.1 Responsabilité juridique
      - 4.6.10.1.1 Immunité
      - 4.6.10.1.2 Responsabilité civile
      - 4.6.10.1.3 Responsabilité pénale
    - 4.6.10.2 Responsabilité politique
- 4.7 Organes juridictionnels<sup>70</sup>
  - 4.7.1 Compétences
    - 4.7.1.1 Compétence exclusive
    - 4.7.1.2 Compétence universelle
    - 4.7.1.3 Conflits de juridiction<sup>71</sup>
  - 4.7.2 Procédure
  - 4.7.3 Décisions

<sup>63</sup> Notamment les incompatibilités survenant en cours de mandat, les immunités parlementaires, les éventuels privilèges de juridiction, etc. Pour les questions d'inéligibilité, voir mot-clé 4.9.5.

<sup>64</sup> Pour les pouvoirs locaux voir 4.8.

<sup>65</sup> Dérivée directement de la Constitution.

<sup>66</sup> Voir aussi 4.8.

<sup>67</sup> Octroi de compétences administratives à des personnes morales de droit public dotées d'une structure organisationnelle indépendante de l'autorité publique, mais contrôlées par elle. Pour d'autres organes exerçant des compétences administratives, voir aussi les mots-clés 4.6.7 et 4.13.

<sup>68</sup> Fonctionnaires, agents administratifs, etc.

<sup>69</sup> Pratiques tendant à retirer de la fonction publique des fonctionnaires compromis par un régime totalitaire.

<sup>70</sup> Autre que l'organe ayant rendu l'arrêt résumé ici.

<sup>71</sup> Conflits positifs et négatifs.

- 
- 4.7.4 Organisation
    - 4.7.4.1 Membres
      - 4.7.4.1.1 Qualifications
      - 4.7.4.1.2 Nomination
      - 4.7.4.1.3 Élection
      - 4.7.4.1.4 Durée du mandat
      - 4.7.4.1.5 Fin des fonctions
      - 4.7.4.1.6 Statut
        - 4.7.4.1.6.1 Incompatibilités
        - 4.7.4.1.6.2 Discipline
        - 4.7.4.1.6.3 Inamovibilité
    - 4.7.4.2 Auxiliaires de la justice
    - 4.7.4.3 Ministère public
      - 4.7.4.3.1 Compétences
      - 4.7.4.3.2 Nomination
      - 4.7.4.3.3 Élection
      - 4.7.4.3.4 Durée du mandat
      - 4.7.4.3.5 Fin des fonctions
      - 4.7.4.3.6 Statut
    - 4.7.4.4 Langues
    - 4.7.4.5 Greffe
    - 4.7.4.6 Budget
  - 4.7.5 Conseil supérieur de la magistrature ou organe équivalent<sup>72</sup>
  - 4.7.6 Relations avec les juridictions internationales
  - 4.7.7 Juridiction suprême
  - 4.7.8 Juridictions judiciaires
    - 4.7.8.1 Juridictions civiles
    - 4.7.8.2 Juridictions pénales
  - 4.7.9 Juridictions administratives
  - 4.7.10 Juridictions financières<sup>73</sup>
  - 4.7.11 Juridictions militaires
  - 4.7.12 Juridictions d'exception
  - 4.7.13 Autres juridictions
  - 4.7.14 Arbitrage
  - 4.7.15 Assistance et représentation des parties
    - 4.7.15.1 Barreau
      - 4.7.15.1.1 Organisation
      - 4.7.15.1.2 Compétences des organes
      - 4.7.15.1.3 Rôle des avocats
      - 4.7.15.1.4 Statut des avocats
      - 4.7.15.1.5 Discipline
    - 4.7.15.2 Assistance extérieure au barreau
      - 4.7.15.2.1 Conseillers juridiques
      - 4.7.15.2.2 Organismes d'assistance juridique
  - 4.7.16 Responsabilité
    - 4.7.16.1 Responsabilité de l'État
    - 4.7.16.2 Responsabilité des magistrats
- 4.8 Fédéralisme, régionalisme et autonomie locale
- 4.8.1 Entités fédérées<sup>74</sup>

---

<sup>72</sup> Haut Conseil de la Justice, Judicial Service Commission, etc.

<sup>73</sup> Cela comprend la Cour des Comptes en tant qu'elle exerce une fonction juridictionnelle.

<sup>74</sup> Voir aussi 3.6.

- 
- 4.8.2 Régions et provinces
  - 4.8.3 Municipalités<sup>75</sup>
  - 4.8.4 Principes de base
    - 4.8.4.1 Autonomie
    - 4.8.4.2 Subsidiarité
  - 4.8.5 Fixation des limites territoriales
  - 4.8.6 Aspects institutionnels
    - 4.8.6.1 Assemblées délibératives
    - 4.8.6.2 Exécutif
    - 4.8.6.3 Juridictions
  - 4.8.7 Aspects budgétaires et financiers
    - 4.8.7.1 Financement
    - 4.8.7.2 Mécanismes de distribution des ressources financières de l'État
    - 4.8.7.3 Budget
    - 4.8.7.4 Mécanismes de solidarité
  - 4.8.8 Répartition des compétences
    - 4.8.8.1 Principes et méthodes
    - 4.8.8.2 Mise en œuvre
      - 4.8.8.2.1 Répartition *ratione materiae*
      - 4.8.8.2.2 Répartition *ratione loci*
      - 4.8.8.2.3 Répartition *ratione temporis*
      - 4.8.8.2.4 Répartition *ratione personae*
    - 4.8.8.3 Contrôle
    - 4.8.8.4 Coopération
    - 4.8.8.5 Relations internationales
      - 4.8.8.5.1 Conclusion des traités
      - 4.8.8.5.2 Participation aux organisations internationales ou à leurs organes
  - 4.9 Élections et instruments de démocratie directe<sup>76</sup>
    - 4.9.1 Commission électorale
    - 4.9.2 Référendums et autres instruments de démocratie directe
    - 4.9.3 Mode de scrutin<sup>77</sup>
    - 4.9.4 Circonscriptions électorales
    - 4.9.5 Éligibilité<sup>78</sup>
    - 4.9.6 Représentation de minorités
    - 4.9.7 Opérations préliminaires
      - 4.9.7.1 Listes électorales
      - 4.9.7.2 Cartes d'électeur
      - 4.9.7.3 Enregistrement des partis et des candidats<sup>79</sup>
      - 4.9.7.4 Bulletin de vote<sup>80</sup>
    - 4.9.8 Propagande et campagne électorale<sup>81</sup>
      - 4.9.8.1 Financement de la campagne
      - 4.9.8.2 Dépenses électorales
      - 4.9.8.3 Protection des sigles
    - 4.9.9 Opérations de vote
      - 4.9.9.1 Bureaux de vote
      - 4.9.9.2 Isoloirs

---

<sup>75</sup> Y compris d'autres unités d'autonomie locale.

<sup>76</sup> Voir aussi mots-clés 5.3.38 et 5.2.1.4.

<sup>77</sup> Proportionnel, majoritaire, préférentiel, uninominal, etc.

<sup>78</sup> Pour les questions relevant de droits fondamentaux voir 5.3.38.2.

<sup>79</sup> Pour la création des partis, voir 4.5.10.1.

<sup>80</sup> Par exemple, noms des partis, ordre de présentation, sigle, emblème ou question dans un référendum.

<sup>81</sup> Tracts, lettres, presse, radio-télévision, affiches, investitures, etc.

- 4.9.9.3 Déroulement du scrutin<sup>82</sup>
- 4.9.9.4 Contrôle de l'identité des électeurs
- 4.9.9.5 Modalité d'enregistrement des votants<sup>83</sup>
- 4.9.9.6 Expression du suffrage<sup>84</sup>
- 4.9.9.7 Modalités du vote<sup>85</sup>
- 4.9.9.8 Dépouillement
- 4.9.9.9 Procès-verbaux
- 4.9.9.10 Seuil minimum de participation
- 4.9.9.11 Annonce des résultats
- 4.10 Finances publiques
  - 4.10.1 Principes
  - 4.10.2 Budget
  - 4.10.3 Comptes
  - 4.10.4 Monnaie
  - 4.10.5 Banque centrale
  - 4.10.6 Institutions de contrôle<sup>86</sup>
  - 4.10.7 Fiscalité
    - 4.10.7.1 Principes
  - 4.10.8 Biens de l'État
    - 4.10.8.1 Privatisation
- 4.11 Forces armées, forces de l'ordre et services de renseignement
  - 4.11.1 Armée
  - 4.11.2 Forces de police
  - 4.11.3 Services de renseignement
- 4.12 Médiateur<sup>87</sup>
  - 4.12.1 Nomination
  - 4.12.2 Garanties d'indépendance
    - 4.12.2.1 Durée du mandat
    - 4.12.2.2 Incompatibilités
    - 4.12.2.3 Immunités
    - 4.12.2.4 Indépendance financière
  - 4.12.3 Compétences
  - 4.12.4 Organisation
  - 4.12.5 Relations avec le chef de l'État
  - 4.12.6 Relations avec les organes législatifs
  - 4.12.7 Relations avec les organes exécutifs
  - 4.12.8 Relations avec les institutions de contrôle financier<sup>88</sup>
  - 4.12.9 Relations avec les organes juridictionnels
  - 4.12.10 Relations avec les autorités fédérées ou régionalisées
- 4.13 Autorités administratives indépendantes<sup>89</sup>
- 4.14 Activités et missions assignées à l'État par la Constitution
- 4.15 Exercice de fonctions publiques par des organisations privées

<sup>82</sup> Impartialité des autorités électorales, incidents, troubles à l'ordre public.

<sup>83</sup> Emargements, tamponnages, etc.

<sup>84</sup> Par exemple, en personne, par procuration, par correspondance, par voie électronique.

<sup>85</sup> Par exemple, panachage, vote nominatif, tête de liste, vote blanc.

<sup>86</sup> Par exemple, la Cour des Comptes.

<sup>87</sup> *Ombudsman*, commissaire parlementaire, défenseur du peuple, commission des droits de l'homme, etc.

<sup>88</sup> Par exemple, la Cour des Comptes.

<sup>89</sup> Octroi des compétences administratives à des personnes morales de droit public situées en dehors de la hiérarchie administrative traditionnelle. Voir aussi 4.6.8.

- 4.16 Relations internationales
  - 4.16.1 Transfert de compétences aux organisations internationales
- 4.17 Union européenne
  - 4.17.1 Structure institutionnelle
    - 4.17.1.1 Parlement européen
    - 4.17.1.2 Conseil
    - 4.17.1.3 Commission
    - 4.17.1.4 Cour de justice des Communautés européennes<sup>90</sup>
  - 4.17.2 Répartition des compétences entre la Communauté et les États membres
  - 4.17.3 Répartition des compétences entre les institutions de la Communauté
  - 4.17.4 Procédure normative
- 4.18 État d'urgence et pouvoirs d'urgence<sup>91</sup>

## 5 DROITS FONDAMENTAUX<sup>92</sup>

- 5.1 Problématique générale
  - 5.1.1 Bénéficiaires ou titulaires des droits
    - 5.1.1.1 Nationaux
      - 5.1.1.1.1 Nationaux domiciliés à l'étranger
    - 5.1.1.2 Citoyens de l'Union européenne et assimilés
    - 5.1.1.3 Étrangers
      - 5.1.1.3.1 Réfugiés et demandeurs d'asile
    - 5.1.1.4 Personnes physiques
      - 5.1.1.4.1 Mineurs<sup>93</sup>
      - 5.1.1.4.2 Incapables
      - 5.1.1.4.3 Détenus
      - 5.1.1.4.4 Militaires
    - 5.1.1.5 Personnes morales
      - 5.1.1.5.1 Personnes morales de droit privé
      - 5.1.1.5.2 Personnes morales de droit public
  - 5.1.2 Effets
    - 5.1.2.1 Effets verticaux
    - 5.1.2.2 Effets horizontaux<sup>94</sup>
  - 5.1.3 Limites et restrictions
  - 5.1.4 Situations d'exception<sup>95</sup>
  - 5.1.5 Droit de résistance
- 5.2 Égalité
  - 5.2.1 Champ d'application
    - 5.2.1.1 Charges publiques<sup>96</sup>
    - 5.2.1.2 Emploi
      - 5.2.1.2.1 Droit privé
      - 5.2.1.2.2 Droit public

<sup>90</sup> Uniquement les aspects institutionnels: les questions de procédure, juridiction, composition, etc., sont traitées dans le chapitre 1.

<sup>91</sup> État de guerre, loi martiale, catastrophe naturelle etc.; pour les questions de droits de l'homme, voir aussi le mot-clé 5.1.4.

<sup>92</sup> Aspects positifs et négatifs.

<sup>93</sup> Pour les droits de l'enfant voir 5.3.41

<sup>94</sup> Problème de la «Drittwirkung».

<sup>95</sup> Voir aussi 4.18.

<sup>96</sup> Impôts et autres devoirs vis-à-vis de l'État.

- 5.2.1.3 Sécurité sociale
- 5.2.1.4 Élections
- 5.2.2 Critères de différenciation
  - 5.2.2.1 Sexe
  - 5.2.2.2 Race
  - 5.2.2.3 Origine nationale ou ethnique
  - 5.2.2.4 Citoyenneté<sup>97</sup>
  - 5.2.2.5 Origine sociale
  - 5.2.2.6 Religion
  - 5.2.2.7 Age
  - 5.2.2.8 Handicap physique ou mental
  - 5.2.2.9 Opinions ou appartenance politiques
  - 5.2.2.10 Langue
  - 5.2.2.11 Orientation sexuelle
  - 5.2.2.12 État civil<sup>98</sup>
- 5.2.3 Discrimination positive
- 5.3 Droits civils et politiques
  - 5.3.1 Droit à la dignité
  - 5.3.2 Droit à la vie
  - 5.3.3 Interdictions de la torture et des traitements inhumains et dégradants
  - 5.3.4 Droit à l'intégrité physique et psychique
    - 5.3.4.1 Traitements et expériences scientifiques et médicaux
  - 5.3.5 Liberté individuelle<sup>99</sup>
    - 5.3.5.1 Privation de liberté
      - 5.3.5.1.1 Arrestation<sup>100</sup>
      - 5.3.5.1.2 Mesures non pénales
      - 5.3.5.1.3 Détention provisoire
      - 5.3.5.1.4 Mise en liberté conditionnelle
    - 5.3.5.2 Interdiction du travail forcé ou obligatoire
  - 5.3.6 Liberté de mouvement<sup>101</sup>
  - 5.3.7 Droit à l'émigration
  - 5.3.8 Droit à la nationalité
  - 5.3.9 Droit de séjour<sup>102</sup>
  - 5.3.10 Liberté du domicile et de l'établissement
  - 5.3.11 Droit d'asile
  - 5.3.12 Droit à la sécurité
  - 5.3.13 Garanties de procédure, droits de la défense et procès équitable
    - 5.3.13.1 Champ d'application
      - 5.3.13.1.1 Procédure constitutionnelle
      - 5.3.13.1.2 Procédure civile
      - 5.3.13.1.3 Procédure pénale
      - 5.3.13.1.4 Procédure administrative contentieuse
      - 5.3.13.1.5 Procédure administrative non contentieuse
    - 5.3.13.2 Accès aux tribunaux<sup>103</sup>

<sup>97</sup> La qualité d'être ressortissant d'un État.

<sup>98</sup> Par exemple discrimination entre personnes célibataires et personnes mariées.

<sup>99</sup> Ce mot-clé vise aussi la «liberté personnelle» Il devrait comprendre, par exemple, les contrôles d'identité, les fouilles corporelles, l'arrestation administrative.

<sup>100</sup> Garde à vue, mesures policières.

<sup>101</sup> Comprend les questions liées à l'octroi d'un passeport ou d'autres documents de voyage.

<sup>102</sup> Peut comprendre des questions de déportation et d'extradition.

<sup>103</sup> Inclut le droit au juge prévu par la loi; pour les questions relatives à l'établissement de juridictions d'exception, voir aussi le mot-clé 4.7.12.

- 5.3.13.2.1 *Habeas corpus*
- 5.3.13.3 Double degré de juridiction<sup>104</sup>
- 5.3.13.4 Effet suspensif du recours
- 5.3.13.5 Droit d'être entendu
- 5.3.13.6 Droit de participer à la procédure<sup>105</sup>
- 5.3.13.7 Droit à la consultation du dossier
- 5.3.13.8 Publicité des débats
- 5.3.13.9 Participation de jurés
- 5.3.13.10 Publicité des jugements
- 5.3.13.11 Droit à la notification de la décision
- 5.3.13.12 Délai raisonnable
- 5.3.13.13 Indépendance
- 5.3.13.14 Impartialité
- 5.3.13.15 Interdiction de la *reformatio in pejus*
- 5.3.13.16 Légalité des preuves
- 5.3.13.17 Motivation
- 5.3.13.18 Égalité des armes
- 5.3.13.19 Principe du contradictoire
- 5.3.13.20 Langues
- 5.3.13.21 Présomption d'innocence
- 5.3.13.22 Droit de garder le silence
  - 5.3.13.23.1 Droit de ne pas s'incriminer soi-même
  - 5.3.13.22.2 Droit de ne pas incriminer son conjoint/les parents proches
- 5.3.13.23 Droit d'être informé des raisons de la détention
- 5.3.13.24 Droit d'être informé de l'accusation
- 5.3.13.25 Droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de l'affaire
- 5.3.13.26 Droit à l'assistance d'un avocat
  - 5.3.13.26.1 Droit à la couverture des frais de l'assistance judiciaire
- 5.3.13.27 Droit d'interroger les témoins
- 5.3.14 *Ne bis in idem*
- 5.3.15 Droits des victimes d'infractions pénales
- 5.3.16 Droit à la réparation des dommages causés par la puissance publique
- 5.3.17 Liberté de conscience<sup>106</sup>
- 5.3.18 Liberté d'opinion
- 5.3.19 Liberté des cultes
- 5.3.20 Liberté d'expression<sup>107</sup>
- 5.3.21 Liberté de la presse écrite
- 5.3.22 Droits relatifs aux médias audiovisuels et aux autres modes de communication de masse
- 5.3.23 Droit à l'information
- 5.3.24 Droit à la transparence administrative
  - 5.3.24.1 Droit d'accès aux documents administratifs
- 5.3.25 Service national<sup>108</sup>
- 5.3.26 Liberté d'association
- 5.3.27 Liberté de réunion
- 5.3.28 Droit de participer à la vie publique
  - 5.3.28.1 Droit aux activités politiques
- 5.3.29 Droit à l'honneur et à la réputation

<sup>104</sup> Ce mot-clé vise le droit à un recours juridictionnel.

<sup>105</sup> Comprend le droit de participer à l'audience.

<sup>106</sup> Ce mot-clé comprend notamment la liberté religieuse, essentiellement en ses aspects individuels. Ses expressions collectives sont appréhendées sous le mot-clé «Liberté des cultes».

<sup>107</sup> Ce mot-clé comprend aussi le droit de communiquer librement une information.

<sup>108</sup> Milice, objection de conscience, etc.

- 5.3.30 Droit à la vie privée
    - 5.3.30.1 Protection des données à caractère personnel
  - 5.3.31 Droit à la vie familiale<sup>109</sup>
    - 5.3.31.1 Filiation
    - 5.3.31.2 Succession
  - 5.3.32 Inviolabilité du domicile
  - 5.3.33 Inviolabilité des communications
    - 5.3.33.1 Correspondance
    - 5.3.33.2 Communications téléphoniques
    - 5.3.33.3 Communications électroniques
  - 5.3.34 Droit de pétition
  - 5.3.35 Non rétroactivité de la loi
    - 5.3.35.1 Loi pénale
    - 5.3.35.2 Loi civile
    - 5.3.35.3 Droit social
    - 5.3.35.4 Loi fiscale
  - 5.3.36 Droit de propriété<sup>110</sup>
    - 5.3.36.1 Expropriation
    - 5.3.36.2 Nationalisation
    - 5.3.36.3 Autres limitations
    - 5.3.36.4 Privatisation
  - 5.3.37 Liberté de l'emploi des langues
  - 5.3.38 Droits électoraux
    - 5.3.38.1 Droit de vote
    - 5.3.38.2 Droit d'être candidat<sup>111</sup>
    - 5.3.38.3 Liberté de vote
    - 5.3.38.4 Scrutin secret
  - 5.3.39 Droits en matière fiscale
  - 5.3.40 Droit au libre épanouissement de la personnalité
  - 5.3.41 Droits de l'enfant
  - 5.3.42 Protection des minorités ou des personnes appartenant à des minorités
- 5.4 Droits économiques, sociaux et culturels
- 5.4.1 Liberté de l'enseignement
  - 5.4.2 Droit à l'enseignement
  - 5.4.3 Droit au travail
  - 5.4.4 Liberté de choix de la profession<sup>112</sup>
  - 5.4.5 Liberté d'exercice d'une activité lucrative
  - 5.4.6 Liberté du commerce et de l'industrie
  - 5.4.7 Protection des consommateurs
  - 5.4.8 Liberté contractuelle
  - 5.4.9 Droit d'accès aux fonctions publiques
  - 5.4.10 Droit de grève
  - 5.4.11 Liberté syndicale<sup>113</sup>
  - 5.4.12 Droit à la propriété intellectuelle
  - 5.4.13 Droit au logement
  - 5.4.14 Droit à la sécurité sociale
  - 5.4.15 Droit aux allocations de chômage

<sup>109</sup> Les aspects de l'usage du nom sont traités soit ici, soit sous «Droit à la vie privée».

<sup>110</sup> Y compris les questions de réparation.

<sup>111</sup> Pour les aspects institutionnels voir 4.9.5.

<sup>112</sup> Ce mot-clé vise aussi la «liberté du travail».

<sup>113</sup> Comprend les droits des particuliers relatifs aux syndicats, les droits des syndicats et le droit de conclure des accords collectifs en matière de travail.

- 
- 5.4.16 Droit à la retraite
  - 5.4.17 Droit à des conditions de travail justes et convenables
  - 5.4.18 Droit à un niveau de vie suffisant
  - 5.4.19 Droit à la santé
  - 5.4.20 Droit à la culture
  - 5.4.21 Liberté scientifique
  - 5.4.22 Liberté artistique
- 5.5 Droits collectifs
- 5.5.1 Droit à l'environnement
  - 5.5.2 Droit au développement
  - 5.5.3 Droit à la paix
  - 5.5.4 Droit à l'autodétermination